Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601915-20251125-D_73_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : Mr MARTIN Michel, Maire, M. BROUXEL Maurice, Adjoint, Mmes BENOIT Jessica, DOR Marie-Christine, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Mr GUEHO GUILLEMOT Raphaël, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BOCQUET Philippe

Secrétaire : Mme BENOIT Jessica

Nombre de conseillers en exercice : 08
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de votes : 07

Date de convocation : 17/11/2025

Réf : 73-2025
***Objet :* Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une consigne automatisée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'accepter la proposition de la société Mondial Relay, sise à Villeneuve d'Ascq (59), pour implanter une consigne automatisée de dépôt et retrait des colis ;
- De donner délégation au Maire de signer la convention établie pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement par période d'un an ;
- De fixer la redevance d'occupation du domaine public à 850.00 € euros H.T. par an et d'établir annuellement le titre de recettes au nom de l'occupant ;
- Charge également le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

La consigne sera implantée sur le parking communal situé près du restaurant, Route de Vannes.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire
M. MARTIN

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)